

Abattage rituel : Réclamer le respect de la loi pour tous est-il antisémite ?

Premier article de Philippe Landeux :

<http://ripostelaique.com/halal-casher-les-choses-sont-simples.html>

Réponse de Victor Perez :

<http://victor-perez.blogspot.com/2012/03/quand-riposte-laique-se-fourvoie.html>

Monsieur Victor Perez,

La manière dont vous travestissez mes propos et le fond de ma pensée est tout simplement scandaleuse. Les procédés que vous utilisez sont aussi malhonnêtes que le but que vous poursuivez est ignoble. Mais on vous voit venir avec vos gros sabots. Vous établissez des distinctions que je ne fais pas pour faire croire que je m'en prends aux Juifs en tant que tels et en particulier et pouvoir ainsi m'accuser d'antisémitisme. Vous réécrivez mon texte à votre convenance, vous osez même mettre des guillemets à des expressions qui sont vôtres, et vous parler de mystification de ma part alors que c'est vous qui mystifiez le lecteur. Alors que je me place au niveau des principes (républicains et français) et de l'intérêt général, vous n'avez de cesse de noyer le poisson pour défendre « votre boutique ». Cette attitude mesquine, partisane et caricaturale est précisément celle que j'ai anticipée et que je déplore.

Apprenez, monsieur, que les postulats que j'ai posés ne sont en rien des convictions ou des croyances personnelles : ce sont les principes de la République ; ils figurent dans la

Constitution. Ils sont la loi commune et je dirais même qu'ils relèvent du bon sens. Je m'élève donc contre tout ce qui, pour quelque raison que ce soit, y contrevient, et ce n'est pas ma faute si, en matière d'abatage, le casher et le halal sont tous les deux dans ce cas, les dérogations dont ils bénéficient étant par nature des soustractions à la loi commune. Le halal ou le casher ne sont que des cas particuliers du problème général des accommodements raisonnables qui peuvent avoir une infinité de motifs (politiques, religieux, raciaux, sexuels, économiques, etc.) et ouvrent la porte au lobbyisme et au communautarisme. Par définition, qui n'est pas dans la loi est hors la loi, voire au-dessus de la loi. C'est une hérésie ! Je la dénonce. Vous la justifiez. Je défends l'unité de la République française et le principe de la loi égale pour tous les citoyens. Vous les combattez. Au nom de quoi ? Dans quel but ?

Pour dénoncer vos impostures, qu'il me suffise de rappeler la conclusion de mon article :

« Il ne suffit pas d'étiqueter la viande halal ou casher : il faut proscrire le halal et le casher tant qu'ils impliqueront une forme d'abattage contraire à la loi et relèveront du communautarisme. L'étiquetage n'a de raison d'être que s'ils se conforment enfin aux normes d'abatage, car alors, il restera encore le problème du choix pour le consommateur et la question de la taxe que les citoyens n'ont pas à payer contre leur gré. »

Quiconque est de bonne foi voit bien que je ne distingue pas plus les religions que je ne les attaque dans leur essence, que je raisonne en législateur impartial soucieux du bien public et du devenir de la communauté nationale.

Mais je n'ai pas l'habitude de répondre sans mettre sous les yeux du lecteur le texte auquel je réponds. Après des remarques générales, je passe à la critique point par point.

Et d'abord, le titre : « *Quand Riposte Laïque se fourvoie* »

Défendre la loi, l'Égalité, la laïcité et les droits de tous les citoyens serait donc se « fourvoyer ». Se « fourvoyer » dans quoi, au fait ? Quelle cause faudrait-il mettre au-dessus de celle de la République pour mériter vos louanges ? Quoi qu'il en soit, ce n'est pas se « fourvoyer », pour un républicain français, que de refuser les accommodements « raisonnables » et ne pas baisser son froc devant les communautaristes de tous poils. C'est tout le contraire.

M. Pérez : « *L'Association française Riposte Laïque est née avec l'islamisation forcée de la France. Les problèmes du voile, de la burqa, de la mixité ou encore parmi tant d'autres les prières dans les rues les vendredis ont fait son succès et sa raison d'être. Une réussite qui autorise cependant certains de ses rédacteurs à commettre des abus en plaçant, sans aucun discernement, toutes les religions dans le même sac. C'est ainsi que le Judaïsme est souvent attaqué dans ses colonnes alors que jamais cette communauté n'a été un quelconque problème pour les autorités ni pour les citoyens de fois différentes. A quelque niveau que cela soit ! Ni en France, ni ailleurs !* »

« Certains de ses rédacteurs », dont moi, évidemment. Je mettrais donc, « sans aucun discernement, toutes les religions dans le même sac ». En parlant d'un problème particulier, celui de l'abatage des animaux qui, à quelque chose prêt, se pratique de la même manière selon les rites judaïque et islamique, je n'ai en rien mis de manière générale ces deux religions dans le même sac. Il se trouve néanmoins qu'elles ont un point commun qui, aujourd'hui, pose problème au regard de la loi. Faudrait-il taire ce problème sous prétexte qu'il touche à des religions et au judaïsme en particulier ? En France, la loi est au-dessus des prescriptions religieuses. S'il n'est pas criminel de le rappeler, que veulent ceux qui le contestent ? Par ailleurs, je note qu'en me reprochant de mettre soi-disant ces deux religions dans le même sac, vous

insinuez clairement, M. Perez, que toutes les religions ne se valent pas, ce qui n'est pas sans rappeler une récente polémique.

M. Pérez : « *Philippe Landeux a écrit un article de trop intitulé « Halal, casher : les choses sont simples » car basées **selon lui** sur quatre "vérités" forcément élémentaires.* »

« selon lui ». Je me suis déjà exprimé sur l'astuce consistant à présenter les postulats que je pose comme des idées personnelles alors qu'elles sont contenues dans l'article premier de la Constitution et que, pour le dernier, il est bien le droit élémentaire des consommateurs. Vous qui me lisez, considérez-vous que vous avez le droit, en tant que consommateur, de savoir ce que vous achetez ? Sans doute. Nous sommes donc au moins plusieurs à le penser et je suis bien certain que ce droit doit être écrit quelque part, ne vous en déplaise, M. Pérez !

M. Pérez : « *La première d'entre elles rappelle que « **La République française est une et indivisible : la loi est la même pour tous, chacun est soumis à la loi commune** ». Ainsi, il nous dira que manger Casher (et Hallal évidemment) c'est contrevenir aux lois françaises et européennes car utilisant « les dérogations communautaristes qui ont été accordées, en 1993, (et qui) sont contraires à l'esprit de la République française ». De surcroît, les Juifs (**pour ne parler ici que de ceux-ci**) par leur exigence religieuse se stigmatisent car ils « créent (...) des catégories à part de citoyens ». »*

Faut-il être un salaud pour affirmer que la loi est (ou devrait être) la même pour tous ! Faut-il être insensé pour déduire que des dérogations sont par nature des entorses à la loi et conduisent au communautarisme ! Mea culpa ! Mais admirez surtout le tour de passe-passe ! Alors que je parle de manière générale pour mettre en garde contre les conséquences des dérogations, vous fixez votre attention sur les Juifs pour

ensuite laisser entendre qu'ils sont l'objet de ma haine.

M. Pérez : « *La première des "vérités" de **Landeux affirme donc que les Juifs**, bien que très respectueux des lois jusqu'à preuve du contraire, ne s'intègrent pas dans la société française pour cause de religion différente de leur environnement. Prétexe tant usé par ceux qui les ont meurtris au fil des siècles passés ! **Philippe Landeux se languit-il de ce triste passé ?** »*

Quelle perfidie ! Quelle malhonnêteté ! Quelle bassesse ! Vous êtes à deux doigts de me faire le coup éculé des heures les plus sombres de notre histoire et de me traiter de nazi alors que je rappelle simplement un principe de base et invite à ne pas s'en écarter en raison des conséquences que cela peut avoir. Je remarque que vous n'osez pas contester ouvertement ce principe : vous l'évacuez en ergotant. Vous êtes à côté de la question parce que votre position est indéfendable. Comme je le dis, on ne peut objecter que des sophismes et à chercher à en imposer en renversant les rôles.

M. Pérez : « *Sa seconde conviction proclame : « La République française est un état laïque : la loi commune est au-dessus des prescriptions religieuses ». Défendre en conséquence « l'abattage sans étourdissement » c'est être « des fauteurs de trouble et des ennemis de la République ». **Chacun jugera de la pertinence d'une telle affirmation** à l'égard de la communauté juive française, installée dans ce pays depuis le premier siècle de l'ère commune, ce qui en fait l'une des plus anciennes communautés juives d'Europe occidentale. »*

Je vous sais gré d'avoir, pour une fois, cité le postulat avec exactitude. Malheureusement, vos raccourcis quant aux conclusions que j'en tire me prêtent une fois de plus des sentiments et des intentions que je n'ai pas. Voici ce que je dis : « En défendant le casher et le halal, du moins l'abattage sans étourdissement, juifs, musulmans et leurs valets placent au-dessus de la loi commune les prescriptions

ou traditions juives et islamiques. Ceci est contraire à la laïcité. Sur le principe, de telles prétentions **qui pourraient avoir des prétextes autres que religieux** débouchent sur le communautarisme et sont contraires à l'égalité des citoyens devant la loi et à l'unité de la République. Ceux qui soutiennent de telles prétentions sont, par conséquent, des fauteurs de trouble et des ennemis de la République. » Il vous a semble-t-il échappé que je ne focalise pas sur le casher encore moins sur les juifs mais sur le principe des exceptions à la loi commune qui débouchent sur le communautarisme. Je n'évoque le halal et le casher que comme exemples. Il y en a bien d'autres sans rapport avec la religion et tout aussi funestes. Car où va-t-on si la loi n'est plus la même pour tous, si ce n'est vers l'explosion de la France et à terme la guerre civile ? Est-ce cela que vous voulez ? C'est pourtant vers cela que conduit insensiblement le genre de discours que vous tenez. Il m'a suffi d'évoquer un aspect insignifiant de votre religion pour que, de suite, vous montiez sur vos grands chevaux ! De quoi s'agit-il ? D'étourdir les animaux avant de les abattre, par égard pour eux et conformément à la loi, et d'informer les consommateurs sur le caractère religieux de la viande afin qu'ils aient le choix d'en consommer ou non. Quoi de plus légitime ?

M. Pérez : « *Après avoir considéré les Juifs comme ne s'intégrant pas et étant hostiles à la République, l'auteur lâche sa troisième croyance. A savoir un énorme mensonge : « **les citoyens qui n'adhèrent (pas) au culte juif sont non seulement trompés sur la marchandise mais contribuent sans le savoir au financement d'un culte** ».* Ce qui est FAUX. Seules les boucheries affichant par un panneau la cachérou de leur étal reversent la taxe, prélevée sur leurs consommateurs, aux différents organismes de la communauté juive. Aucun acheteur des parties de l'animal abattu selon l'usage casher qui se retrouvent dans les réseaux de distributions classiques n'est astreint à cette taxe. En revanche, **ils ont le plaisir de manger une viande d'un animal qui a été contrôlé sur le plan**

sanitaire comme saine car toute bête malade ou ayant une telle apparence est rejetée par le rabbinat. »

Vous ne pouvez pas vous en empêcher, il faut que vous déformiez tout. Tout d'abord, le troisième postulats est que « La République française ne salarie aucun culte : les citoyens sont libres de financer le culte de leur choix ». Ainsi, vous présentez comme le postulat une phrase qui est en réalité tirée de l'analyse des conséquences de l'absence d'étiquetage de la viande, phrase qui, en outre, ne concerne pas spécialement le casher. Je veux bien admettre que sur la question de la taxe, il y ait une différence entre le casher et le halal. Or c'est précisément et à l'évidence ce dernier que j'avais en tête, ce qui prouve à quel point votre judéo-centrisme vous porte à me faire un procès de mauvaises intentions. Quant au coup : ils ne savent pas qu'ils mangent casher, mais ils ont « le plaisir » de manger de la bonne viande, c'est vraiment du foutage de gueule !

M. Pérez : « Sa quatrième conviction assure que « Les consommateurs ont le droit de savoir ce qu'ils achètent ». En conséquence, l'opposition à la certification de toutes les parties a comme seul objectif celui de « tromper les autres consommateurs et les taxer à leur insu ». La "réputation" du Juif sera là, bien sûr incognito, pour corroborer cette assertion. Le Juif menteur et voleur ! »

A vouloir tout réduire à de l'antisémitisme, vous devenez ridicule. Si l'on met de côté le casher pour la question de la taxe, il reste que la taxe sur le halal est bel et bien payée par tous les consommateurs à leur insu. Par ailleurs, l'absence d'étiquetage dans la filière normale conduit fatalement à servir aux consommateurs, sans qu'ils le sachent, donc potentiellement contre leur gré, de la viande abattue rituellement, de sorte qu'ils cautionnent à la fois une religion et un mode d'abatage. Si la viande était dûment renseignée, il est évident que des consommateurs refuseraient d'acheter halal ou casher. Dès lors, juifs et musulmans

seraient les seuls consommateurs de viande halal ou casher, du moins les principaux, et tout le coût serait reporté sur eux. Ceci serait d'autant plus vrai pour le casher puisque vous avez dit que seule une partie de l'animal est casher. Mais la forme d'abatage concerne l'animal tout entier. Il s'ensuit que la viande casher serait plus chère qu'elle ne l'est aujourd'hui si les consommateurs de viande casher devaient payer aussi pour les parties qu'ils ne consomment pas et que personne d'autre ne consommerait, car c'est évidemment sur eux que la perte serait reportée, au moins en partie. La dissimulation est immorale et, en ce bas monde, l'argent est roi. Qu'il n'y ait pas un rapport entre les deux serait surprenant. Mais, pour ce qui est de l'aspect financier du problème, et quoique vous focalisiez sur les juifs, j'avais également en tête la question des abattoirs. De plus en plus d'entre eux se mettent au halal pour éviter de se mettre aux normes ou pour se simplifier la vie, donc pour des questions d'argent. Mais leurs profits riment avec tromperie. Ils font leurs choux gras sur l'ignorance des consommateurs. L'étiquetage obligatoire les ruinerait et cette exigence a mis à jour le pot aux roses.

M. Pérez : *« Au final, suite à la lecture de cet article, on apprend que le Juif se "ghettoïse", est "ennemi" de la République car demeurant juif, se fait financer son culte subrepticement et se bat pour empêcher toute modification de l'usage courant pour pouvoir continuer à "tromper et voler" ses concitoyens ! De quoi dénoncer fortement l'auteur de tels mensonges envers une communauté qui n'a rien à se reprocher sauf, évidemment, son Judaïsme. Ces mystifications ne sont-elles là que pour mieux pourfendre l'Islam et servir de justification à tous reproches ? »*

C'est vous qui ne parlez que des juifs. J'ai posé les principes, exposé les conséquences logiques de manière générale et relativement au halal et au casher. J'ai dénoncé des pratiques, pas attaqué des personnes. J'appelle tous les

citoyens français à se réunir sous la loi commune, à proscrire les exceptions flatteuses mais scandaleuses qui sont autant de discriminations et de stigmatisations. J'invite en particulier ceux qui bénéficient de ces exceptions à prendre conscience qu'elles sont un piège et un danger. Vous faites semblant de ne pas comprendre, libre à vous. Mais arrêtez vos salades. Ne m'imputez pas votre délire.

Je ne tourne pas autour du pot ; j'appelle un chat « un chat ». Quand je vois un problème, je le dis. Quand ce problème est lié à l'islam, je le dis. Quand il est lié au judaïsme, je le dis aussi. Quand un problème se rencontre aussi bien dans l'islam et que dans le judaïsme, je le dis encore. Quel genre d'homme serais-je si je me taisais ou parlais à moitié ? Alors, non ! je ne parle pas du cascher pour mieux « pourfendre » l'islam. Je ne parle d'ailleurs ni du judaïsme ni de l'islam, mais des questions particulières du casher et du halal qui, dans les conditions actuelles, sont également problématiques.

M. Pérez : *« Quoiqu'il en soit, cette "certification" exigée ici par **des détours peu louables** se réclame au final d'un combat peu digne. La preuve n'est autre que "l'amour immodéré" de Philippe Landeux envers les seuls animaux égorgés par des rites "sauvages et barbares". D'où son exigence qu'ils soient assommés auparavant. Par contre, **il ne dira mot, n'aura pas de compassion, n'exigera point que soient assommés tous les autres animaux dont le judaïsme interdit leur consommation** et dont les athées sont friands. **Telles les grenouilles lesquelles leurs cuisses sont sectionnées sans être assommées auparavant.** Les homards prennent eux des coups de chaleur lorsque vivants ils sont cuits sur les fourneaux jusqu'à ce que mort s'ensuive. Ou encore, sans être exhaustif, les huitres et les moules qui sont consommées vivantes et agonisent lentement sur les étales des poissonniers montrant ainsi leurs fraîcheurs. Ces animaux, parmi de nombreux autres, n'ont pas trouvé en la personne de Philippe Landeux de*

défenseur car ignorés par la religion juive. Cela parle par lui-même ! »

« Des détours peu louables ». Invoquer la Constitution, vous appelez cela des détours peu louables. Croyez-vous vraiment que les lecteurs qui auront pris la peine de comparer vos dires à mon texte original seront dupes de vos manipulations ? Croyez-vous, même, que la partialité de votre texte et la nullité de vos arguments ne suffisent pas à en révéler toute la tartufferie ? Tout est bon pour vous pour détourner l'attention du nœud de la question. Votre dernier subterfuge est de prétendre que je parle des animaux, alors que c'est précisément un débat dans lequel je ne suis pas entré. Apprenez, au passage, que les grenouilles sont elles aussi endormies. Un reportage est passé il y a quelques jours dans M6 Mag sur le sujet. Quant aux homards, aux huîtres, aux moules, je ne sais pas, je ne crois pas effectivement, mais ce n'est pas le sujet. Le sujet, c'est : « le halal et le casher, tels qu'ils sont pratiqués aujourd'hui, sont-ils conformes à la loi commune ». La réponse est non. Cela pose de multiples problèmes. Il faut y remédier. Tout le reste est du contorsionnisme.

M. Pérez : « Au-delà de ce triste constat, il est malheureux de voir **Riposte Laïque accoler le Judaïsme à tout problème avec l'Islam**. Comme pour se dédouaner de tous racisme envers cette religion dont il est difficile, effectivement, d'affirmer son intégration dans la République et son amour envers celle-ci. A trop vouloir combattre ses abus cette association par de telle diffusion plus que douteuse en vient à se déconsidérer et à épouser, mais s'en rend-elle compte, une lutte **au goût rancie**. »

Je ne sais pas si Riposte Laïque « accole le Judaïsme à tout problème avec l'Islam ». Je ne le crois pas, car cela n'a aucun sens. Ce n'est pas non plus ce que je fais. Pour autant, il n'y a aucune raison de mettre de côté un problème lié au judaïsme dès lors que l'on dénonce un problème de la même

nature lié à l'islam. Il n'y a pas deux poids, deux mesures. Et quand des pratiques relèvent exclusivement de l'islam, elles doivent être dénoncées avec autant de véhémence en dépit des sophistes qui ne manquent jamais de hurler à la « stigmatisation » et à « l'islamophobie ». Alors le judaïsme est étranger à l'affaire et je ne vois ni pourquoi ni comment l'y mêler. Hurler l'antisémitisme (vous n'avez pas prononcé le mot, mais l'avez fortement pensé) quand le cas inverse se présente est tout aussi démagogique.

Je ne suis ni contre le judaïsme, ni contre l'islam, mais pour la République française, une et indivisible, égalitaire, démocratique et laïque.

Bref, je renvoie tout un chacun à la lecture de mon article dont je ne retire pas un mot.

Philippe Landeux